



Le Breuil

2022-06 TEMP

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION - A L'OCCASION DES FEUX D'ARTIFICE DU 29 JUILLET 2022 A ETANG DU CHENE AUX PRETRES

L'An deux mil vingt deux, le vingt neuf juin,

Nous, Maire de la Commune de LE BREUIL,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant l'organisation des feux d'artifice du 29 juillet 2022 à Etang du Chêne aux Prêtres le vendredi 29 juillet 2022

## ARRÊTONS

**Article 1<sup>er</sup>** - Du vendredi 29 juillet 2022 à 19h00 au samedi 30 juillet 2022 à 00h00, à l'occasion des feux d'artifice, la CIRCULATION de tout véhicule sera INTERDITE de la Rue du Creusot jusqu'à la Rue Saint-Etienne.

**Article 2-** Les itinéraires de déviations suivants seront mis en place :

En direction du Bois Labert et Montchanin venant de la Rue du Creusot :

- Rue du Pavillon → Chemin des Pagnes → Chemin des Coutots → RD 290

En direction du Creusot et de Couches venant du Bois Labert, Montchanin par le RD 290:

- Chemin des Coutots → Chemin des Pagnes → Chemin du Paradis →
- Carrefour RD 984 (Le Garnoy sortie de ville).

**Article 3** - La CIRCULATION sera INTERDITE aux véhicules de plus de 3.5 TONNES, sur la route du Bois de Lauverne (dans la portion entre l'avenue Chambreuil et la Croix Michaud en direction du bourg) et Chemin des Coutôts (dans la portion du carrefour de la RD 290 du Bois Labert et Chemin des Pagnes en direction du bourg).

**Article 4** - Le **stationnement rue du Creusot** (entre le carrefour rue de Pesselière et le carrefour chemin de Saint Etienne) **se fera côté pair de la chaussée pour faciliter l'accès aux secours.**

**Article 5** - Un parking chemin de Saint Etienne sera à disposition pour faciliter le stationnement.

**Article 6** - Une signalisation réglementaire sera mise en place, ainsi que des barrières vauban par les services techniques de la Ville. Pour optimiser la sécurité du public, des véhicules municipaux seront placés sur le pourtour de la zone concernée par les animations.

**Article 7** - Monsieur Le Directeur général des Services, Monsieur le responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Fait à LE BREUIL, le 29 juin 2022

**Chantal CORDELIER,**  
Maire

  
